

Cellettes

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2027

VOTEZ,
C'EST VOTRE DROIT !



Pour pouvoir voter à l'élection présidentielle de 2027,
pensez à vérifier votre inscription sur les listes électorales.



QUI DOIT S'INSCRIRE ?

- ✓ Vous venez d'emménager à Cellettes.
- ✓ Vous avez changé de commune de résidence.
- ✓ Vous venez d'acquérir la nationalité française.
- ✓ Vous avez 18 ans et n'êtes pas inscrit (e) automatiquement.
- ✓ Vous avez constaté une erreur dans votre situation électorale.



Avant toute démarche, vous pouvez vérifier votre situation électorale en ligne sur

[service-public.fr](https://www.service-public.fr)



LES DATES À RETENIR

1^{ER} TOUR
DIMANCHE

18
AVRIL 2027

2^E TOUR
DIMANCHE

2
MAI 2027



COMMENT S'INSCRIRE ?



EN LIGNE

Sur le site officiel

www.service-public.fr

Rubrique « Élections »



EN MAIRIE

Présentez-vous à l'accueil de la mairie avec les justificatifs nécessaires.



N'attendez pas le dernier moment !

Vérifier dès maintenant votre inscription pour pouvoir voter et faire entendre votre voix le moment venu.

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS LE 12 MARS 2027



Mairie de Cellettes

26 Rue de l'église – 41120 Cellettes

02.54.70.47.54

accueil@cellettes41.fr

Les modalités et dates limites définitives d'inscription seront précisées selon les dispositions réglementaires applicables au scrutin.